



Sciences de la performance, recherche et innovation

Conseil de haut niveau

Formulaire de demande

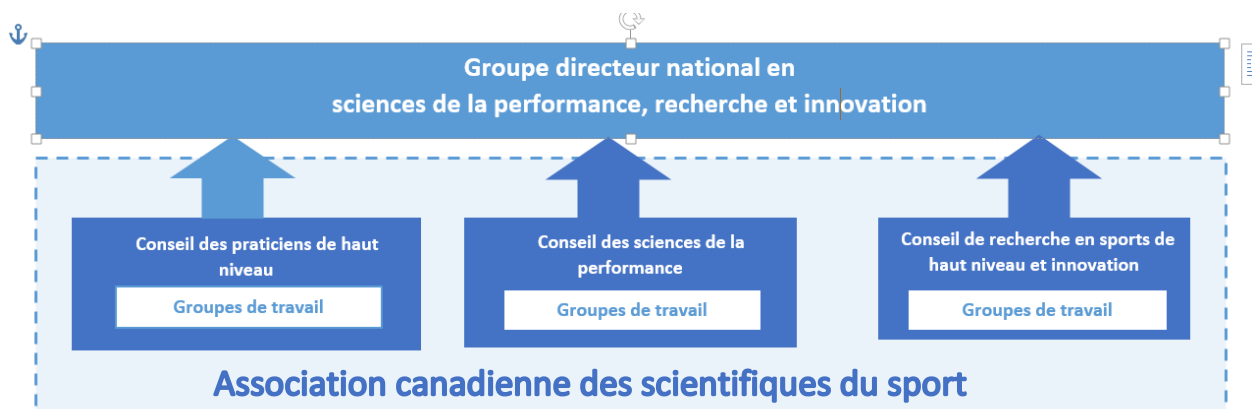
Date limite pour la demande : Vendredi 3 mai 2019

Date de début : 1^{er} juin 2019

I. Introduction

En 2019, le Comité consultatif national des sciences et de la médecine du sport subira une modification de sa structure et sera renommé en tant que conseil consultatif. Deux nouveaux conseils seront créés pour fournir du leadership dans les domaines du parcours de perfectionnement pour les praticiens et des sciences de la performance. Un Conseil en recherche et innovation a aussi été mis en place et sera représenté par des experts en recherche et des leaders en recherche et innovation du Réseau ISOP. Les trois conseils peuvent être nommés en tant que Conseil de haut niveau. Ces trois conseils fourniront des recommandations en matière de politiques et de directives à un Groupe directeur national en sciences de la performance, recherche et innovation. Ils fourniront également des renseignements sur les tendances nationales et appuieront des initiatives particulières par l'intermédiaire de groupes de travail.

Figure 1 – Cadre de collaboration nationale



Ce formulaire de demande permet aux candidats d'indiquer leur intérêt pour effectuer un mandat de deux ans dans l'un des deux conseils : *Conseil du parcours de perfectionnement pour les praticiens* ou *Conseil des sciences de la performance*. Les objectifs du conseil sont les suivants :

Conseil du parcours de perfectionnement pour les praticiens

- Élaborer, développer et promouvoir des programmes au sein de disciplines en sciences de la performance qui permettent d'attirer, de perfectionner et de conserver des scientifiques sportifs de calibre mondial ayant les compétences pour travailler avec des athlètes, des entraîneurs et des organismes sportifs au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Conseil des sciences de la performance



- Diriger et participer à l'idéation des connaissances et à la mobilisation dans le domaine des sciences de la performance afin d'appuyer une culture axée sur des performances dignes du podium dans les environnements d'entraînement quotidiens et de compétitions.

Les deux conseils superviseront des groupes de travail et des initiatives qui correspondront aux objectifs du Conseil de haut niveau. Les membres du conseil feront partie d'au moins un groupe de travail, ou dirigeront des initiatives au sein d'une discipline précise en sciences de la performance. Ces postes exigeront au moins une demi-journée par semaine en moyenne. Un engagement supplémentaire sera requis à certaines périodes de l'année.

La description des postes et le contrat seront fournis.

Les candidats doivent répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- I. Avoir une bonne réputation au sein de la chaire de certification pertinente pour la discipline des sciences du sport ou de la médecine du sport.
- II. Avoir au moins 5 ans d'expérience au sein d'un organisme national de sport ou d'un institut canadien du sport au moins à 0,5 du temps complet, dans un environnement de haute performance en tant que praticien pour le programme des Jeux olympiques ou paralympiques.

II. Renseignements généraux

Nom :

Ville :

Organisme/Employeur :

Titre :

Initiatives ou responsabilités spécifiques au sport :

III. Déclaration d'intérêt du conseil



Les candidats peuvent postuler pour un conseil ou les deux, selon leurs qualifications et leurs intérêts. Veuillez indiquer vos choix par ordre de préférence si vous souhaitez postuler pour un poste dans chaque conseil. Vous serez sélectionné pour un seul conseil.

Conseil du parcours de perfectionnement pour les praticiens	
Médecine du sport	
Thérapie du sport	
Musculation	
Nutrition	
Physiologie	
Psychologie	
Données scientifiques et technologies (ingénierie)	

Conseil des sciences de la performance	
Thérapie du sport	
Musculation	
Nutrition	
Physiologie	
Psychologie	
Données scientifiques et technologies (ingénierie)	
Biomécanique et analyse de la performance	

III. Expérience, formation et qualifications

Les candidats doivent fournir un curriculum vitae avec leur demande.

IV. Déclaration personnelle (500 mots)

Veuillez fournir une déclaration pour expliquer votre intérêt et pourquoi vous êtes un bon candidat pour être membre du *Conseil du parcours de perfectionnement pour les praticiens* ou du *Conseil des sciences de la performance*.